

POUR UN SYNDICALISME FÉMINISTE

motion adoptée au congrès confédéral de la CNT-SO de 2025

Dans un contexte national et international où les courants réactionnaires et l'obscurantisme religieux se renforcent, il apparaît fondamental que la CNT-SO se positionne autour des questions féministes, transféministes et d'égalité femmes-hommes.

En France comme ailleurs les réactionnaires à l'attaque

Le contexte politique actuel, dans ses dominantes ultralibérales et conservatrices, fait peser des menaces fortes sur les droits et les conditions de vie des femmes et des minorités de genre. Les discours réactionnaires fleurissent avec, par exemple, la rhétorique du "réarmement démographique" macroniste dans laquelle on retrouve celle d'extrême-droite du corps des femmes qui appartient à la Nation.

Les logiques de prédateur du système capitaliste et du système patriarcal sont à l'œuvre et attaquent de front les avancées obtenues par les luttes féministes. Ainsi les attaques de l'extrême-droite contre les droits des femmes comme le droit à la contraception ou l'accès à l'IVG sont en hausse en France et ailleurs.

Le masculinisme se nourrit du sexe ambiant et véhicule un discours suprémaciste violent contre les femmes et les minorités de genre. Les violences sont d'ailleurs au cœur des différents projets réactionnaires : de la droite à l'extrême-droite, les femmes sont des enjeux de domination et de prise de pouvoir.

La montée du fascisme en France, en Europe et à l'international a déjà des effets visibles contre les femmes et les minorités de genre. L'extrême-droite est l'ennemie des femmes et le fémonationalisme est une imposture fasciste.

Femmes, travail, exploitation

Inégalités au travail

En 2025 les écarts de salaire entre les hommes et les femmes sont encore conséquents. Avec des pensions nettement inférieures à celles des hommes, les femmes partent aussi plus tard à la retraite. Au travail, les femmes connaissent davantage temps partiels imposés et horaires atypiques sur de longues amplitudes.

Les métiers féminisés sont dévalorisés, moins bien rémunérés et la pénibilité au travail de certains secteurs n'est toujours pas reconnue. Les femmes occupent moins de postes à responsabilité, elles sont présentes dans un champ réduit de secteurs d'activité (principalement dans les services, la santé, l'administration publique ou d'entreprise, l'enseignement ou le commerce).

La période du Covid et la lutte contre la réforme des retraites de 2023 ont particulièrement mis en lumière l'existence et les conséquences des conditions de travail des femmes.

De plus l'exploitation patriarcale se croise souvent à d'autres dominations : discriminations liées à l'origine, à la prétendue race, à la religion, aux genres, à l'orientation sexuelle, aux handicaps.

Destruction du code du travail, du service public et des droits acquis

Ces dernières années, le détricotage des droits sociaux et les contres réformes - comme la Loi Travail de 2016 ou les réformes de l'assurance chômage — représentent une véritable offensive sociale contre les travailleuses et les travailleurs. Une fois encore, les femmes en subissent les conséquences les plus lourdes.

La classe capitaliste œuvre méthodiquement à la destruction du service public. Or, les femmes représentent 60 % des agents de la fonction publique, ce qui en fait les premières concernées. Elles sont aussi les premières usagères de ces services, dont la dégradation affecte directement leurs conditions de vie (santé, transports, crèches, écoles etc.).

Violences sexistes et sexuelles au travail

Le travail est un lieu d'exploitation mais aussi un lieu de violences sexistes et sexuelles (VSS), commises par des supérieurs ou des collègues, des clients ou des usagers. Le sexismme ordinaire permet la continuité et l'engrenage des violences sexistes (insultes sexistes, discriminations sexistes) et sexuelles (harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol). Ce continuum des VSS est un terreau redoutable pour la domination masculine subie par les femmes. Les facteurs propices aux VSS au travail sont : la précarité des travailleuses, les horaires décalés, le manque de mixité et l'intensification du travail. Le travail, qui peut être source d'indépendance de revenus pour les femmes, est aussi un lieu de multiples violences.

Inégalités dans la sphère domestique

Les femmes prennent encore en charge la majorité du travail domestique : ménage, courses, soins des enfants, organisation familiale, travail non déclaré des conjointes (comptabilité ou secrétariat par exemple). A cela s'ajoute la charge mentale. Tout ceci génère une double journée de travail pour beaucoup de femmes. Ces inégalités dans la sphère privée pèsent dans l'accès des femmes à l'égalité professionnelle.

Dans leurs emplois ou à la maison, l'exploitation se rejoue pour les femmes : travail invisible, gratuit ou sous payé et dévalorisé.

Violences de genre

Les violences masculines faites aux femmes, nombreuses, ont lieu, certes au travail, mais aussi dans la sphère privée et dans l'espace public.

En France, tous les ans plus d'une centaine de femmes meurt sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Ces meurtres surviennent souvent au moment de la séparation, et bien souvent après une longue série de violences conjugales et de plaintes déposées. Ces violences appartiennent à la logique du féminicide où les femmes sont tuées parce que femmes.

En 2022, plus de 200.000 femmes déclarent avoir subi une agression sexuelle ou un viol. 2 femmes sur 10 portent plainte et 0,6 % des plaintes aboutissent à une condamnation. Plus de 8 femmes sur 10 disent connaître leur agresseur.

L'espace public est un lieu d'hyper-vigilance pour les femmes et donne lieu à des stratégies d'évitement et d'anticipation lors de leurs déplacements.

Le corps des femmes est encore considéré comme disponible et exploitable.

De manière générale, la culture du viol et les violences de genre favorisent tout type d'exploitation et de domination comme la violence pornographique, l'exploitation sexuelle et la traite d'humaines.

Toute forme de contestation de l'ordre patriarcal qu'elle soit individuelle ou collective est sévèrement réprimée.

Les violences sexistes et sexuelles sont à la fois le résultat de la dévalorisation du travail des femmes et le moyen d'assurer la mise au pas patriarcale. Un travail dégradé, mal-payé et dévalorisé favorise les VSS sur les travailleuses. C'est aussi ce système de violences, transversales et globales, qui rend possible l'exploitation et la domination des femmes partout. Le capitalisme n'a donc aucun intérêt à voir disparaître le patriarcat, dont il tire profit. Notre syndicalisme doit s'inscrire dans une perspective féministe et de lutte des classes.

Prise de position syndicale

Comment la CNT-SO s'empare-t-il de ces enjeux féministes ? Comment faire de notre syndicat un syndicat concrètement féministe ?

Pistes syndicales

La grève féministe

Les féministes du monde entier (notamment en Amérique latine) se sont réappropriées l'outil de la grève. Si les femmes s'arrêtent, tout s'arrête, que ce soit dans la sphère salariée ou dans le foyer. La grève féministe permet donc de visibiliser l'exploitation des femmes et la diversité des formes de travail, qu'il soit rémunéré ou non. La grève féministe fait converger mouvement ouvrier et mouvement des femmes. La Confédération et ses syndicats doivent donc porter la grève féministe et ses revendications afférentes, en interne et en intersyndicale.

Syndicalisation des secteurs précaires et féminisés

La Confédération et ses syndicats doivent continuer de syndiquer les travailleuses des secteurs les plus précaires. Notre effort de syndicalisation doit être tourné vers les « premières de corvée ».

Convergence des luttes

La Confédération ainsi que ses syndicats locaux se doivent d'être dans une démarche de convergence des luttes en participant aux mobilisations nationales et locales notamment celles qui concernent les droits des femmes.

Développement d'outils autour des VSS au travail

La Confédération et ses syndicats doivent développer et diffuser un matériel syndical interprofessionnel et sectoriel, à destination des travailleuses et des travailleurs, pour prévenir, conseiller et accompagner autour de ces violences.

Revendications à défendre (liste non exhaustive)

Égalité salariale

Revalorisation salariale des métiers féminisés Prise en compte de la pénibilité au travail Défense des services publics

Défense du congé hormonal

Amélioration des congés parentaux



Fonctionnement interne de la Confédération et de ses syndicats

Favoriser la mixité et la parité des mandats, notamment sur les mandats à responsabilité, au niveau local, fédéral et confédéral Rendre possible l'outil de la non-mixité

Se former en interne sur les questions liées aux VSS

Se doter d'un cadre commun et protecteur en cas de violences sexistes, sexuelles et conjugales en interne à la fois pour prendre en charge avant tout les victimes de violence, penser l'accompagnement des auteurs de violence quand c'est possible, et ainsi préserver les structures. Ce cadre commun doit tendre à être mis en place le plus rapidement possible.

Se construire une culture militante et féministe commune notamment à travers la transmission de récits de lutte des ouvrières